



Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

ULC :

Date : Contrôleur responsable :

Opérateur : NUE :

Adresse :

PRI 3129 Zones tampons feu bactérien - Objets et vergers - Contrôle phytosanitaire [3129] v.3

C: conforme NC: pas-conforme NA: non-applicable	H: chapitre B: annexe A: article	§: paragraphe L: partie P: point			
		C	NC	Pondération	NA

1. Identification zone tampon

1. Nom de la zone tampon
Arrêté royal: 23/06/2008 (1)*
Arrêté royal: 10/08/2005 (2)*
 Aalter Ouest = AW; Aalter Est = AO; Wetteren = W; Landen Ouest = LW; Landen Est = LO; Geetbets = G; Heist op den Berg : H; Lesdain = Les; Meer = Meer

2. Zone tampon: résultats du contrôle

2.1. Objets

1. Nombre d'objets inspectés visuellement:
Arrêté royal: 10/08/2005 (2)*

2. Nombre d'objets contaminés:
Arrêté royal: 10/08/2005 (2)*

2.2. Vergers

1. Nombre de parcelles inspectées visuellement:
Arrêté royal: 10/08/2005 (2)*

2. Nombre de parcelles contaminées:
Arrêté royal: 10/08/2005 (2)*

3. Zone tampon: enregistrement des heures prestées

1. Total des heures prestées contrôleurs/contrôleurs saisonniers en HH:mm (les pauses de midi NON comptabilisées). Le temps nécessaire pour aller à la zone tampon (trajet aller) ainsi que le temps pour en revenir (trajet retour) ne sont pas comptabilisés. Les heures de travail administratif ne sont pas non plus comptabilisées.
 ex.: 2 contrôleurs pendant 4 heures = 08:00

2. Total des heures prestées job étudiants en HH:mm (les pauses de midi NON comptabilisées). Le temps nécessaire pour aller à la zone tampon (trajet aller) ainsi que le temps pour en revenir (trajet retour) ne sont pas comptabilisés. Les heures de travail administratif ne sont pas non plus comptabilisées.
 ex.: 3 étudiants pendant 05:30 = 16:30

Total:

% des non-conformités : %

Non conformité majeure : Non conformité mineure : dont avec *

Législation:
 1*. Arrêté royal du 23/06/2008 relatif à des mesures de prévention de l'introduction et de la propagation du feu bactérien (Erwinia amylovora (Burr.) Winsl. et al.)
 2*. Arrêté royal du 10/08/2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux

Commentaire contrôleur

Commentaire opérateur

Favorable

Favorable avec remarques

Non Favorable

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du contrôleur

Nom opérateur ou
personne présente : _____

Fonction : _____

Signature pour prise
de connaissance : _____